

AU FIL DE L'EAU

Actualité de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques
et de la biodiversité du bassin Loire-Bretagne



EDITO

Chers amis pêcheurs, chers élus, chers partenaires,

Ce bulletin de printemps arrive dans un contexte riche en actualités pour la pêche et la protection du milieu aquatique celui de l'eau. Vous trouverez dans ces pages un tour d'horizon complet : des décisions judiciaires majeures, des avancées pour la continuité écologique, une initiative podcast inédite, et un regard attentif sur les orientations de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les enjeux sont importants. La révision du SDAGE 2028-2033 est en cours, et notre place en son sein mérite d'être renforcée. Le Plan eau et le 12^e programme de l'Agence mobilisent des moyens considérables, 2,5 milliards d'euros, mais les arbitrages se font plus sélectifs. Dans ce contexte, notre rôle de représentation et notre utilité publique doivent être affirmés avec force, vigueur et engagement.

Je veux aussi évoquer le bénévolat, cette colonne vertébrale de nos structures. Les élections qui approchent, en octobre et novembre prochains, dans les associations locales, avant de se répercuter en 2027 dans les fédérations. C'est une opportunité précieuse de renouveler les équipes, d'accueillir de nouveaux élus, et de transmettre. Je vous encourage à vous présenter, à convaincre, à mobiliser autour de vous. Nos structures n'ont de valeur que par celles et ceux qui s'y engagent, les animent et les font vivre au quotidien.

Enfin, Je tiens à adresser nos remerciements chaleureux, sincères et empreints de reconnaissance à Samuel CHAPLAIS. Depuis plus de dix ans, Samuel a été la cheville ouvrière essentielle de l'Union des fédérations du bassin Loire-Bretagne, toujours disponible, rigoureux, discret, passionné par les milieux aquatiques et isoucieux par le service rendu aux fédérations et à notre réseau associatif. Sa contribution à ce bulletin, comme à tant d'autres projets collectifs, a été considérable. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Paul DORON
Président de l'Union de Bassin Loire-Bretagne



**Le Président,
Jean-Paul DORON**

A L'INTÉRIEUR DE CE NOUVEAU NUMÉRO

En direct du comité de bassin	p.2
Révision du SDAGE	p.3
Agriculture et eau	p.4
Le manque d'eau inquiète	p.5
Finsitherm'eau	p.6
En justice	p.7
Marc Mortelmans en podcast	p.8
Les élections approchent	p.9
Veille documentaire	p.12



EN DIRECT DU COMITE DE BASSIN

Dans un contexte de forte dynamique d'investissement sur le territoire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne fait face à un défi majeur : comment maintenir son niveau d'accompagnement sans compromettre la solidité financière de son programme ? Le conseil d'administration a répondu en mars 2026 en adoptant une série de mesures d'ajustement, fondées sur deux principes directeurs : **l'efficacité et la solidarité en faveur de la ruralité**.

2,5 Md€

Le 12^e programme 2025-2030 en chiffres

Près de 2,5 milliards d'euros mobilisés sur 6 ans pour le défi climatique, la sobriété, la restauration des milieux et la biodiversité.

321 M€

Dès la 1^{re} année du programme

Un niveau d'engagement jamais atteint. Les crédits 2025 avaient été intégralement engagés dès l'automne : pour l'agence, 2026 a commencé dès septembre 2025.

Une dynamique exceptionnelle, des capacités limitées

Face à des demandes toujours croissantes, tout ne peut pas être financé. Trois options s'offraient à l'agence :

- augmenter les recettes (partiellement activé, via le Plan eau),
- s'endetter (option écartée),
- contenir les dépenses.

C'est cette troisième voie qu'a choisie le conseil d'administration, saluant ainsi la rigueur de gestion reconnue par la Cour des comptes et l'IGF.

Les mesures adoptées

- Renforcement de la priorisation en assainissement : systèmes prioritaires en zone rurale (FRR) en tête ;
- Mise en suspens en 2026 des systèmes non prioritaires hors FRR et des opérations de transfert d'eaux usées ;
- Instauration de plafonds pour certaines aides à compter de 2027 ;
- Transfert de crédits eau potable vers l'assainissement ;
- Mandat au directeur général pour travailler sur l'ingénierie financière (articulation subvention / prix / emprunt).

■ ÉTAT DES LIEUX DCE 2025 — Bassin Loire-Bretagne

Tous les 6 ans, la France réalise un état des lieux de la qualité des eaux pour chaque bassin hydrographique, conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE). L'Agence de l'eau Loire-Bretagne vient de publier son état des lieux 2025, qui servira de base à la révision du SDAGE 2028-2033.

Le bassin Loire-Bretagne est le plus vaste de France métropolitaine : le plus grand linéaire de cours d'eau, de littoral, de réseaux, et le plus grand nombre de masses d'eau à surveiller. C'est aussi le deuxième bassin le plus affecté par le réchauffement climatique, après le bassin Adour-Garonne. Autant de défis dont il sera tenu compte dans la révision du SDAGE.

RÉVISION DU SDAGE 2028-2033 :



Où en sommes-nous ?

2026 est une année d'ambitieux travaux de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ainsi que de son Programme de Mesures (PDM), conformément au 4^e cycle de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Ce document structurant, qui couvre 2028 à 2033, fixera les **orientations de la politique de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne pour les six années à venir**.

Une révision d'ampleur sur la forme et sur le fond

Au-delà des mises à jour réglementaires, la révision est particulièrement ambitieuse car elle intègre une demande forte des instances : la simplification du document. La transition de 14 à 7 chapitres nécessite un effort considérable de rédaction et d'examen, mobilisant d'importants moyens humains de l'administration mais aussi du comité de bassin.

Les commissions permanentes et les commissions territoriales examinent actuellement les propositions préparées par le secrétariat technique de bassin (STB), composé de la DREAL, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Office Français de la Biodiversité. Un groupe de travail dédié à la révision du SDAGE et du PDM a également été mandaté.

La place des élus associatifs de la pêche dans le SDAGE

En tant que représentants des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique, nous portons le souhait d'une meilleure reconnaissance de notre caractère d'utilité publique et de nos missions d'intérêt général, mais aussi une meilleure écoute en qualité d'acteurs dans les territoires et sur les bassins versants.

Quatre points sont soumis aux instances du bassin :

- Saluer le travail remarquable du STB sur ce projet de SDAGE et de PDM 2028-2033 ;
- Interroger sur l'opportunité d'engager une réflexion sur le rôle du comité de bassin (DCE : « participation active » ; droit français : rôle consultatif) ;
- Solliciter l'élaboration d'un tableau de correspondance pour vérifier la conformité du projet à la DCE et au code de l'environnement ;
- Travailler à une meilleure intégration dans le SDAGE des articles L430-1, L432-1, L433-4 et L434-3 à L434-5 du code de l'environnement, relatifs à l'intérêt général de la préservation des milieux aquatiques et aux missions des fédérations de pêche.

Calendrier : la consultation publique sur le SDAGE révisé est attendue de novembre 2026 à mai 2027, avant son adoption, fin 2027. Vous serez consultés pour donner votre avis !



L'Agence de l'eau Loire-Bretagne organise une journée de travail le mardi 30 juin 2026 à son siège d'Orléans, de 9h à 17h. Cette rencontre réunit les structures associatives partenaires autour de la consultation publique qui démarrera à l'automne, sur le projet de SDAGE. La sensibilisation des élus est une priorité affichée de ce programme dans un contexte de renouvellement des instances suite aux élections municipales de mars 2026. La journée sera rythmée par des ateliers de travail et des temps d'échange, avec une place importante accordée à la valorisation des actions menées par les associations sur le terrain. Un espace dédié permettra d'exposer les outils et supports créés notamment par nos structures. Par notre intermédiaire, les pêcheurs y seront donc représentés, pour porter les enjeux de la préservation des milieux aquatiques et faire valoir le rôle des fédérations de pêche dans la politique de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.



AGRICULTURE ET EAU : QUAND LA COLÈRE PREND LE DESSUS SUR LA RAISON

Fin avril, c'est devant le siège de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à Orléans, que des agriculteurs ont choisi de manifester leur mécontentement. Une image forte et symboliquement troublante. D'autant que Jean-Paul Doron, vice-président du comité de bassin, avait fait le déplacement pour apporter son soutien à l'institution et à ses agents. Face à la colère, il y avait donc aussi une présence, un message : celui de la continuité du dialogue et de la défense d'une politique de l'eau qui ne saurait être prise en otage. Mais à mesure que les rivières s'assèchent, que les espèces disparaissent et que le dérèglement climatique s'accélère, on ne peut s'empêcher de s'interroger : comment, en 2026, peut-on encore défendre des pratiques dont les conséquences sur la nature sont documentées, mesurées, irréfutables ? Non, la gestion de l'eau ne se fait pas contre l'agriculture !

« **On nous empêche de travailler** » : C'est l'argument massue, celui qui revient invariablement dès qu'une réglementation environnementale est évoquée : les normes seraient trop contraignantes, les contrôles trop nombreux, les aides insuffisantes. La profession agricole se présente volontiers en victime d'un système qui lui tournerait le dos. Sauf que les chiffres racontent une autre histoire. En France, l'agriculture bénéficie de 9 milliards d'euros de subventions publiques annuelles au titre de la Politique Agricole Commune. Les exonérations fiscales, les tarifs préférentiels sur l'eau et les carburants représentent des milliards supplémentaires. [Dire que la profession est abandonnée, c'est ignorer délibérément l'un des soutiens publics les plus massifs qui soit dans notre économie.](#)

« **Les normes environnementales nous étranglent** » : Derrière cette formule se cache une réalité que l'on préfère ne pas regarder en face : sans ces normes, c'est la nature qui étouffe. Les nitrates dans les nappes phréatiques, les pesticides dans les cours d'eau, les zones humides drainées, les haies arrachées par millions de kilomètres, tout cela s'est produit en grande partie dans un contexte de faible régulation, ou de régulation mal appliquée.

En Centre-Val de Loire comme ailleurs, les normes environnementales ne sont pas un caprice administratif : elles sont une réponse, souvent tardive et insuffisante, à des décennies de dégradation.

« **Le monde agricole nourrit la France** » : Argument noble, indiscutable dans son principe, et pourtant régulièrement instrumenté pour clore tout débat. Oui, les agriculteurs nourrissent le pays. Mais nourrir le pays ne saurait justifier d'altérer les milieux aquatiques, de fragiliser les zones humides et d'accentuer la perte de biodiversité, dont l'agriculture n'est certes pas la seule responsable. Ce qui est frappant, c'est que de nombreux agriculteurs sont eux-mêmes victimes de ce modèle : dépendants des intrants chimiques, exposés aux aléas climatiques que l'artificialisation des sols aggrave, pris en étau entre des prix agricoles tirés vers le bas et des coûts de production en hausse. Le problème n'est pas l'agriculteur, c'est le système dans lequel on le maintient, et qu'une partie de la profession défend au lieu de le remettre en question. L'eau potable est le premier aliment pour l'homme et elle se gère par le sol.

« **L'écologie, c'est du luxe** » : C'est peut-être l'argument le plus inquiétant, celui qui révèle une incompréhension profonde des interdépendances entre agriculture et nature. Les zones humides régulent les crues et rechargent les nappes, dans lesquelles les agriculteurs pompent pour irriguer. Les haies brise-vent limitent l'érosion des sols et abritent les auxiliaires qui régulent naturellement les ravageurs. Les rivières en bon état garantissent une eau de qualité, moins coûteuse à traiter pour l'irrigation comme pour la consommation humaine. Détruire ces systèmes au nom de la rentabilité à court terme, c'est scier la branche sur laquelle l'agriculture elle-même est assise. L'écologie n'est pas un luxe, c'est le socle sur lequel repose toute production alimentaire durable.

Ce qui laisse véritablement sans voix, c'est la persistance de cette posture défensive à l'heure où les données scientifiques sont accablantes, où les sécheresses s'enchaînent, où les rivières deviennent des filets d'eau tièdes en été. On pourrait espérer que face à l'évidence, le dialogue s'ouvre, que les pratiques évoluent, que la profession agricole devienne un acteur à part entière de la transition écologique, comme certains, heureusement, le font déjà.

Car il existe des agriculteurs qui travaillent autrement, qui restaurent des haies, qui réduisent les intrants, qui acceptent de raisonner à l'échelle du bassin versant. Ceux-là méritent d'être soutenus, mis en lumière, encouragés. Ce sont eux l'avenir, pas les tracteurs garés en travers des routes pour empêcher des réglementations qui, in fine, protègent autant la nature que les agriculteurs eux-mêmes.



Printemps 2026

LE GRAND ÉCART ENTRE UN MOIS D'AVRIL HISTORIQUEMENT SEC ET UN MOIS DE MAI SALVATEUR



Connu pour son podcast nature *Baleine sous Gravillon*, le journaliste et producteur Marc Mortelmans a posé ses micros dans les cours d'eau du Centre-Val de Loire le mois dernier. Le résultat : une série de quatre épisodes viendront compléter *Petit Poisson* deviendra Podcast, première incursion sonore de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche, à découvrir à la rentrée prochaine.

Avril 2026 : un mois qui a tout brûlé

Le bilan est sans appel. Avec une anomalie de +2,3°C, le mois d'avril 2026 a été particulièrement chaud, sec et ensoleillé. Il se classe au 3^e rang des mois d'avril les plus chauds depuis 1900, ex aequo avec avril 2020. Le déficit de précipitations atteint près de 70 %, classant avril 2026 au 4^e rang des mois d'avril les moins pluvieux depuis le début des mesures en 1959 (Météo-France).

En Centre-Val de Loire, comme sur une bonne partie du bassin Loire-Bretagne, les rivières ont subi de plein fouet ce double effet ciseau : chaleur et sécheresse. Tout au long de la semaine du 20 au 26 avril, un vent frais de nord-est soufflait en continu sur la région, accentuant de manière très nette la sécheresse de surface, avec des rafales atteignant 30 à 50 km/h et des cumuls de précipitations nuls.

Un vent desséchant, combiné à des températures en hausse, qui a accéléré l'évaporation de sols déjà fragilisés. En parallèle, un déficit pluviométrique majeur s'est installé, faisant craindre un retour rapide de la sécheresse malgré des nappes phréatiques encore bien rechargées après l'hiver. Car le paradoxe de ce printemps est là : les nappes avaient bien profité des crues exceptionnelles de février. Mais bien que les fortes pluies hivernales aient permis une recharge exceptionnelle de la plupart des nappes souterraines, cela pourrait ne pas suffire à éviter des épisodes de sécheresse cet été, surtout si un blocage anticyclonique s'installe.

Mai arrive, et avec lui un peu d'espoir

Le retournement de situation est spectaculaire. Le mois de mai s'annonce beaucoup plus humide, en train d'enrayer la sécheresse de surface installée durant tout le mois d'avril. Dès le 1^{er} mai, le Poitou-Charentes, la Normandie et le Centre-Val de Loire ont été touchés par des épisodes orageux intenses, avec près de 800 impacts de foudre et des précipitations significatives. Ces pluies sont à certains endroits, une bouffée d'oxygène pour les cours d'eau. Les rivières de la région Centre-Val de Loire retrouvent un peu de débit, les zones humides se réhumidifient et la végétation va profiter.

Mais la vigilance reste de mise

Ne nous y trompons pas : un début mai humide ne gomme pas un mois d'avril destructeur, ni ne préjuge d'un été favorable. Les prévisions à long terme, notamment pour la fin de l'été 2026 et la période d'étiage, restent incertaines. Les nappes réactives peuvent se retrouver en difficulté en quelques semaines en cas de sécheresse prolongée et intense. Ce que nous avons vécu en avril 2026, cette chaleur précoce, ce vent du nord-est desséchant, ces records battus à quelques semaines seulement des crues de février, n'est plus une anomalie. C'est la nouvelle normalité d'un territoire qui se réchauffe. Pour les rivières et les espèces qui en dépendent, les fédérations de pêche le répètent : chaque printemps compte, chaque action de restauration compte, et il est important que tous les usagers de l'eau en prennent conscience.



SEMAINE DES RIVIÈRES

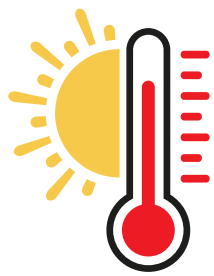
Du 1^{er} au 7 juin 2026

Découvrez toutes les animations sur notre site



La Semaine des Rivières revient du 1^{er} au 7 juin 2026 : plongez dans les milieux aquatiques !

Depuis de nombreuses années, la Région Centre-Val de Loire invite le grand public à (re)découvrir ses rivières, des zones humides et les cours d'eau. L'objectif affiché par la Région est triple : faire découvrir, sensibiliser et valoriser.



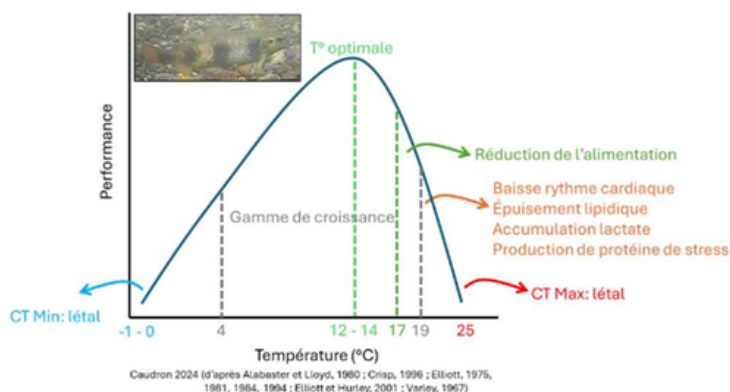
FINISTHERM'EAU

Face au dérèglement climatique, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Finistère lance un réseau départemental de suivi des températures pour protéger truites et saumons. La température de l'eau n'est pas qu'un simple paramètre. Pour la truite fario et le saumon atlantique, elle est une question de vie ou de mort. En 2026, la Fédération de pêche du Finistère passe à l'action.



Ectothermes et sténothermes

Derrière ces termes scientifiques se cachent deux réalités fondamentales pour nos rivières finistériennes. Truites et saumons, comme la plupart des espèces aquatiques, ne produisent pas de chaleur interne et ne tolèrent que des variations thermiques de faible amplitude. Leur survie, leur reproduction et leur alimentation dépendent entièrement de la température de l'eau qui les entoure. Elle conditionne chaque étape de leur cycle de vie : la migration vers les zones de frai, la réussite de la reproduction, l'éclosion des œufs, la croissance des juvéniles. Des recherches de référence (Sweeney et al., 1992 ; Rahel, 2002 ; Keith et al., 2011) l'ont documenté avec précision.



La plage optimale s'étend de 4 à 17°C. Au-delà de 19°C, la truite réduit puis stoppe son alimentation, signe d'un stress physiologique important. Le franchissement du seuil de 24 à 25°C est léthal (Elliott, 1981). Dans un contexte de réchauffement climatique, ces épisodes critiques risquent de devenir de plus en plus fréquents et prolongés. Les cours d'eau alimentés par des pluies sont encore plus exposés que ceux dépendant de la fonte nivale (Poirel, Lauters & Desaint, 2008).

La hausse des températures de l'air se répercute inexorablement sur celle des eaux de surface. Cette élévation thermique ne fait pas qu'approcher des seuils critiques pour les salmonidés : elle amplifie également d'autres pressions subies par les cours d'eau (assèchements, pollutions, obstacles à la migration).

Les données collectées alimenteront directement des décisions de gestion et des programmes de restauration :

- 🌿 Refuges thermiques : identifier et protéger les zones fraîches, en préservant ou renforçant l'ombrage végétal.
- 🌳 Plantation en rive : guider les programmes de plantation d'arbres sur les berges pour limiter le réchauffement.
- 💧 Effacement de plans d'eau : cibler les plans d'eau sans usage avéré.
- 🔄 Renaturation : appuyer les programmes de retour des cours d'eau dans leur lit naturel pour restaurer leur résilience.

FINISTHERM'EAU : un réseau départemental inédit

En 2026, la Fédération de pêche du Finistère, avec le soutien de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental du Finistère, lance le projet FINISTHERM'EAU. L'objectif : construire un réseau cohérent et pérenne pour caractériser le régime thermique des cours d'eau finistériens et suivre son évolution dans le temps. Quarante sondes enregistreuses sont et seront déployées sur l'ensemble du territoire. Dans un premier temps, elles équiperont en priorité les rivières faisant déjà l'objet d'un suivi du recrutement en juvéniles de saumon. Sur ces cours d'eau, une analyse longitudinale sera menée grâce à des points de mesure amont et aval, pour comprendre les gradients thermiques à l'échelle d'un bassin versant. Le projet FINISTHERM'EAU s'inscrit dans une logique de science participative. Si les données seront centralisées à la Fédération pour analyse, la relève des sondes sur le terrain pourra être assurée localement, notamment par les bénévoles des AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) du département.

LA JUSTICE AU SERVICE DES MILIEUX AQUATIQUES



Trois décisions judiciaires récentes qui engagent l'avenir de nos rivières,
de nos espèces et de notre patrimoine naturel.

Étang du Grand Moulin : la Vauvre retrouve son souffle

Le 10 mars 2026, le tribunal administratif de Limoges a rejeté la requête de la FFAM et confirmé la légalité de l'autorisation préfectorale. Après 35 ans de blocage, les travaux d'effacement peuvent enfin commencer.

Identifié depuis plus de 35 ans comme un point noir pour la Vauvre, l'étang du Grand Moulin est au cœur d'un contentieux long et éprouvant pour la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Indre. La décision rendue le 10 mars 2026 marque un tournant décisif : le tribunal a confirmé la légalité de l'autorisation préfectorale et rejeté la requête de la FFAM (Fédération française des associations de moulins). Un éventuel appel de la FFAM dans le délai légal de deux mois ne serait pas suspensif : les travaux peuvent reprendre dès la prochaine fenêtre météo favorable. Pour rappel, le chantier, intégralement financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, comprend l'effacement de la digue, la création d'une zone humide et la restauration d'une zone d'expansion de crue. Un projet exemplaire de renaturation, qui illustre concrètement ce que les fédérations peuvent porter lorsque les conditions juridiques et financières sont réunies.

Écrevisses de Louisiane en Brenne : une expérimentation contestée

L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*), introduite accidentellement en Europe, est un vecteur de la peste des écrevisses, fatale pour les espèces autochtones comme l'écrevisse à pattes blanches. Leur coexistence est impossible. Sur un périmètre délimité des étangs de la Brenne, la préfecture de l'Indre a autorisé à titre expérimental la collecte et le transport d'écrevisses rouges de Louisiane, en vue de leur transformation alimentaire ou destruction. L'idée : valoriser économiquement une espèce nuisible tout en réduisant ses effectifs. La Fédération s'est opposée à cet arrêté, invoquant un risque sanitaire lié à la manipulation de l'espèce, un risque pour la biodiversité locale, et une incohérence avec les politiques de protection déjà en place. Le juge des référés a rejeté la demande de suspension : si l'écrevisse rouge de Louisiane est bien une espèce problématique, les requérantes n'ont pas démontré que l'arrêté, encadré et limité à un périmètre précis, créait un risque grave et immédiat.

Trafic de civelles : la justice frappe fort

466 kg de civelles détournés, un réseau démantelé par l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), des peines fermes prononcées. L'affaire jugée fin 2025 à La Roche-sur-Yon illustre l'ampleur du braconnage organisé sur l'anguille européenne — et la capacité de la justice à y répondre.

Espèce en danger critique d'extinction (UICN). Migratrice catadrome, elle naît en mer des Sargasses et passe 10 à 15 ans en eau douce avant de repartir mourir en mer. La civelle, sa forme juvénile, remonte les fleuves au printemps. Sa valeur sur le marché noir peut atteindre plusieurs centaines d'euros le kilo, faisant d'elle un symbole de la criminalité environnementale organisée. Quatre pêcheurs professionnels, en réseau avec un ancien mareyeur, ont organisé pendant plusieurs mois un système de fraude aux quotas et d'exportation illégale vers l'Espagne. Au total, 466 kg de civelles ont été détournés, dont 332 kg livrés à l'étranger. L'OCLAESP a démantelé le réseau après plusieurs mois d'investigations.

PEINES PRONONCÉES

PRÉVENU	PEINE
Mareyeur (récidiviste)	12 mois de prison ferme + 3 000 € d'amende
Pêcheurs professionnels	Prison avec sursis, interdiction d'exercer 1 à 2 ans, confiscation de véhicules
5 autres prévenus	Amendes de 1 500 à 10 000 €

Le tribunal a reconnu un préjudice écologique de 174 950 € : 466 kg × 350 €/kg = 124 950 € de préjudice direct, auxquels s'ajoutent 50 000 € pour l'atteinte au dispositif de protection de l'espèce. Les Fédérations départementales de Charente-Maritime, Vendée et Loire-Atlantique ont été indemnisées à hauteur de 15 904 € chacune pour préjudice écologique, et 5 000 € pour préjudice moral. **On peut toutefois regretter que le préjudice n'ait pas été évalué à hauteur de l'estimation de l'OFB, fixée à 581 000 €. La décision fait l'objet d'un appel.**

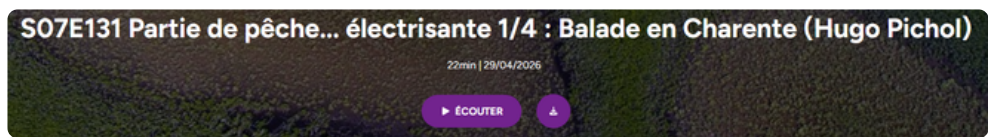




QUAND LES RIVIÈRES PRENNENT LA PAROLE : MARC MORTELMANS PLONGE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Connu pour son podcast nature **Baleine sous Gravillon**, le journaliste et producteur Marc Mortelmans a posé ses micros dans les cours d'eau du Centre-Val de Loire le mois dernier. Le résultat : une série de quatre épisodes viendront compléter **Petit Poisson deviendra Podcast**, première incursion sonore de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche, à découvrir à la rentrée prochaine.

Marc Mortelmans documente depuis des années la richesse des milieux naturels aquatiques. Sa saison 7 l'a récemment emmené en Charente pour une série consacrée à la pêche électrique, réalisée en compagnie d'Hugo Pichol, chargé de missions à la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique. Quatre épisodes d'immersion dans les techniques de suivi piscicole, dont le premier est d'ores et déjà disponible sur Ausha :



Une méthode de travail qui fait sa marque : mêler rigueur scientifique, ambiance sonore authentique et récit accessible. C'est cette expertise que l'Association Régionale des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire est allée chercher pour concevoir sa toute première série de podcasts.



Petit Poisson deviendra Podcast : quatre immersions, quatre territoires

Tournée en avril 2026, la série sera disponible à la rentrée sur toutes les plateformes d'écoute. Elle proposera quatre épisodes portés chacun par un technicien de fédération départementale. La narration navigue entre studio et terrain, enveloppée d'une ambiance sonore soignée, bruits de l'eau, nuits en forêt, réveil de la biodiversité, pour faire voyager l'auditeur au cœur des milieux naturels régionaux.

Épisode 1 — La truite fario sur la Blaise (Eure-et-Loir). Nicolas Esnault guidera l'écoute sur l'une des rivières à truites les plus remarquables de la région : biologie de l'espèce, exigences écologiques, menaces et actions de restauration.

Épisode 2 — L'anodonte et la bouvière en Boischaut Nord (Indre). Rémi Villalta révélera une relation étonnante : ce mollusque filtrant méconnu abrite dans ses branchies les œufs de la bouvière, petit poisson dont il est l'unique nurserie naturelle.

Épisode 3 — Les annexes hydrauliques de Loire et les frayères à brochets (Indre-et-Loire). Grégoire Ricou explorera le monde des bras latéraux du fleuve, leur déconnexion progressive et les enjeux de restauration pour la biodiversité et la reproduction du brochet.

Épisode 4 — Prospection nocturne des écrevisses à Hayes (Loir-et-Cher). Aymeric Duchaud-Lepage embarquera l'auditeur dans une sortie de nuit pour distinguer espèces autochtones et envahissantes, et comprendre les méthodes de suivi et de gestion.



L'initiative dépasse le simple outil de communication. En confiant le micro à des techniciens de terrain, la série valorise un savoir-faire souvent invisible : les inventaires, les diagnostics écologiques, la restauration de cours d'eau. Après les rivières de Charente avec Hugo Pichol, après les tournages d'avril en Centre-Val de Loire, on peut parier que Marc Mortelmans n'a pas fini de tendre son micro à hauteur d'eau.

ELECTIONS DANS LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE DE LOISIR

Guide du renouvellement des mandats du réseau associatif de la pêche de loisir



L'automne 2026 marquera le prélude d'un cycle de 5 ans, fil conducteur du fonctionnement des structures associatives de pêche de loisir, avec le renouvellement de mandat de leurs élus. Les élections des Associations Agréées de Pêche (AAPPMA pour les pêcheurs de loisir à la ligne et ADAPAEF pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets) ouvrent le processus, en se tenant du 1er octobre au 31 décembre 2026. De l'assemblée de village à la politique nationale de l'eau, les associations de pêche jouent un rôle bien plus grand qu'on ne l'imagine. Cet automne, c'est l'heure du renouvellement pour près de 40 000 bénévoles, et avec lui, l'occasion de s'engager ou se réengager pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

C'est lors de ces assemblées générales que sont élus, à la majorité relative, les membres des conseils d'administration des AAPPMA (7 personnes minimum), qui éliront ensuite les membres de leurs bureaux (président, vice-président(s), trésorier, secrétaire).

Un cycle électoral qui démarre à la base jusqu'au sommet

Suite aux élections dans les AAPPMA, celles des fédérations départementales suivront en mars 2027, avant les désignations en associations régionales pour intégrer le conseil d'administration de la Fédération Nationale de la Pêche en France avant la fin septembre 2027.

Bien plus que la pêche

Les AAPPMA, ce sont des milliers de bénévoles qui gèrent les baux de pêche, entretiennent les berges, surveillent les milieux, sensibilisent les plus jeunes à l'environnement. Elles sont le lien direct entre les pêcheurs, les fédérations départementales, les collectivités locales et les syndicats de rivière.

Mais leur rôle dépasse largement le bord de l'eau. Dans un contexte où les tensions sur la ressource en eau vont s'intensifier — débits en baisse, besoins en hausse, à l'horizon 2050 —, les décisions qui se prennent aujourd'hui dans les SAGE, les PTGE et les études de volumes prélevables détermineront l'état des milieux de demain. Être présent dans ces instances, c'est anticiper. Ne pas y participer, c'est subir.

Qui peut voter, qui peut s'engager ?

Pour voter, il faut être membre actif, titulaire d'une adhésion annuelle, et être présent le jour de l'assemblée générale : les procurations sont exclues. Pour se porter candidat au conseil d'administration d'une AAPPMA, il faut en être membre actif depuis deux ans. Les mineurs de 12 à 18 ans peuvent eux aussi candidater, avec l'autorisation écrite de leurs parents.

Les candidatures au conseil d'administration d'une Fédération Départementale, quant à elles, sont ouvertes sans condition d'ancienneté, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale électorale de l'AAPPMA.

Un appel à l'engagement

Les AAPPMA ont besoin de profils variés : naturalistes, juristes, communicants, comptables, bâtisseurs, passionnés de nature. Chaque compétence trouve sa place dans une association qui gère à la fois du patrimoine naturel, des budgets, des relations institutionnelles et des projets de terrain.

S'engager dans une AAPPMA, c'est peser concrètement sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle locale, et faire remonter cette voix jusqu'aux plus hautes instances. Car rappelons-le : le nombre d'adhérents d'une AAPPMA détermine directement son nombre de sièges au sein de l'assemblée générale de sa Fédération Départementale.

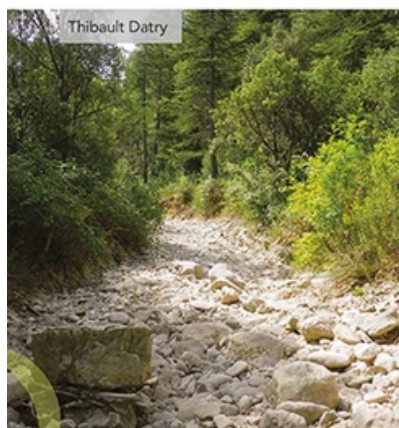
LES RIVIÈRES ONT BESOIN DE SENTINELLES. *Et si c'était vous ?*



VEILLE DOCUMENTAIRE

Intermittence des cours d'eau

Quelles pratiques de gestion ?



INTERMITTENCE DES COURS D'EAU

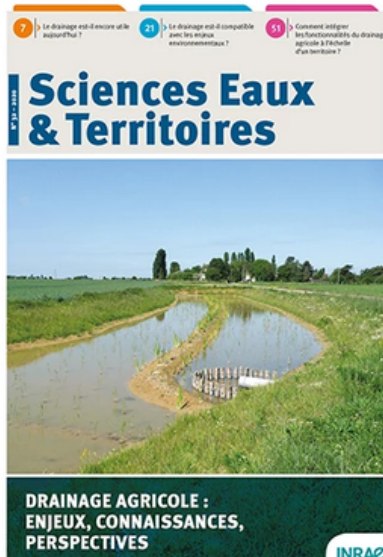
Quelles pratiques de gestion ?

Les cours d'eau intermittents, ceux qui s'assèchent partiellement ou totalement, représentent 20 à 40 % du réseau hydrologique français et plus de la moitié du réseau mondial. Malgré leur rôle crucial (recharge des nappes, transport des sédiments, connectivité des habitats), ils ont longtemps été ignorés par la recherche et les politiques publiques, y compris par la Directive cadre européenne sur l'eau.

Face au changement climatique qui aggrave et étend ce phénomène, ce guide comble un vide : il synthétise les connaissances actuelles et propose des outils pratiques pour suivre, évaluer et restaurer ces milieux. Il s'adresse aux professionnels, gestionnaires, décideurs, chercheurs et étudiants du secteur hydrologique.

Thibault Datry (editorial coordination), 2026, éditions Quæ, 82 p.

<https://www.quae.com/product/1986/9782759242795/intermittence-des-cours-d-eau>

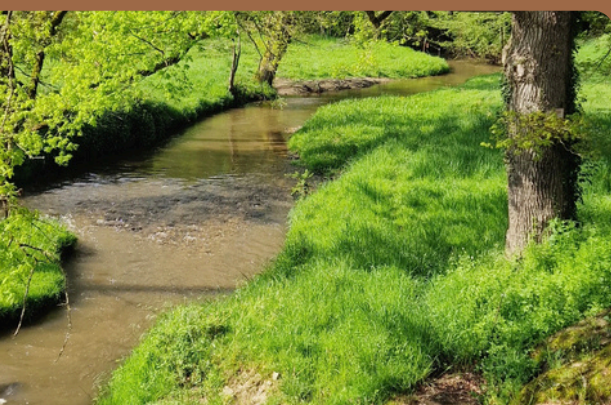


DRAINAGE AGRICOLE : ENJEUX, CONNAISSANCES, PERSPECTIVES

Le drainage agricole, technique ancienne qui sécurise les rendements et étend les surfaces cultivables, est au cœur de débats depuis les années 1990 : on lui reproche d'aggraver les crues, de polluer les cours d'eau et de détruire les zones humides. Ce numéro de Sciences Eaux & Territoires fait le point : experts scientifiques, agriculteurs et gestionnaires y partagent les connaissances actuelles et les bonnes pratiques, notamment les approches alliant hydraulique douce et ingénierie écologique pour concilier performance agricole et respect de l'environnement.

Vincent Bernard (editorial coordination), 2026, Sciences Eaux & Territoires

<https://www.quae.com/produit/1963/9782759241576/eau-et-territoires>



AU FIL DE L'EAU

ACTUALITÉ DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne
Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire

Directeur de publication : Jean-Paul DORON
Conception et réalisation : Julien PROSPER
Crédits photographiques : FNPF, AELB, UFBLB, AFPCVL, ARPB

